

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00042

FONDS DE CONCOURS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL) POUR LES TRAVAUX DE DISSIMULATION - EXTENSION RUE J. BONNEL A CHATEAUNEUF

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 82 Nombre de pouvoirs : 19 Nombre de voix : 101

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON. M. Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA. M. Paul CELLE. M. CHARBONNIER. Jean-Yves CHARBONNIER. André M Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION. M. Jean-Claude CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Marc Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, PORCHEROT, Jean-Philippe M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Jean-Louis M. Monique Marc ROSIER, М. ROUSSET. Mme ROVERA. M. Jean-Marc SARDAT, M. SCHALK. Nadia Jean-Claude Mme SEMACHE, M. SOULIER, THELISSON, Joseph SOTTON, М. Gilbert M. Jean-Marc THIVANT, Mme Marie-Christine Μ. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161114-D201700042I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

Pouvoirs:

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT, Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE, M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER, M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS, Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gérard TARDY, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

FONDS DE CONCOURS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL) POUR LES TRAVAUX DE DISSIMULATION - EXTENSION RUE J. BONNEL A CHATEAUNEUF

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Suite au transfert de compétences lié au passage en Communauté Urbaine, Saint-Etienne métropole se substitue à la commune.

La réfection des réseaux humides d'une partie de la rue J. Bonnel (Tranche 1) et la volonté de la commune de procéder à la réfection complète de la voirie sur ce tronçon implique en cohérence la reprise des réseaux secs (éclairage public, télécom, électricité) gérés par le SIEL et leur enfouissement.

Le financement du projet se définit comme suit, avec une tranche 1 faisant l'objet des présents travaux :

Financement : Coût du projet actuel

Détail	Montant HT travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Eclairage public rue J. Bonnel T1	42 531 €	78 %	33 034 €	0€
Dissimulation BTA T1	109 370 €	55 %	0€	60 154 €
Dissimulation HTA	111 000 €	55 %	0€	61 050 €
Génie civil Télécom T1	30 280 €	100 %	30 280 €	0€
TOTAL	293 181 €		63 314 €	121 204 €

Ces contributions sont indexées sur TP 12.

Les conditions de participation indiquées ci-dessus sont valables pour l'année 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage de dissimulation des réseaux de la rue J. Bonnel dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution,
- <u>approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Communauté Urbaine, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> toutes les pièces à intervenir,
- <u>la dépense correspondante sera imputée au budget Voirie, opération 66 article 204172.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU